

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-1257/SG/AI portant interdiction de séjour

n° 73-1257/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
20 juin 1973

Numéro JO
n° 17 du 10/09/1973

Date du numéro
10 septembre 1973

TEXTE INTÉGRAL

Le séjour dans le District de Djibouti et les cercles de Tadjourah et d'Obock est interdit pendant cinq ans à Hagayo Mohamed Ali, né vers 1940 à Djibouti, condamné le 29 juin 1972 par le Tribunal correctionnel de Djibouti, à dix huit mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour, pour vol, écroué le 29 mars 1972, libéré le 10 août 1973 en vertu de la réception de la remise de peine.